

# Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural

10 juillet 2019

## Partie 2 de la COREAMR

10h00 - 17h00

Maison Régionale de l'innovation - Dijon

### Membres pléniers présents

F. ROLLIN - Directeur de l'agence de l'eau RMC

F. SCHNEIDER - Directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie - Mandat à F. ROLLIN

JP. MORVAN – Directeur de l'agence de l'eau Loire Bretagne – Mandat à F.ROLLIN

G. CLEMENCIN - Président de l'association UFC que Choisir Bourgogne-Franche-Comté – Mandat à P. BLAIN

L. GUYARD – Chambre Départementale d'Agriculture 89 – représenté par Arnaud DELESTRE

A.MATHIEU - Président du CIGC – représenté par M. BOUILLET

J. GAUJARD - Porte-parole régional de la Confédération Paysanne de Bourgogne-Franche-Comté

JF. BATHELIER - Coordination Rurale Bourgogne-Franche-Comté

Y. VECTEN – Conseil Départemental 89 – Mandat à L. PAUL

G. PICHOT - Elu Chambre Régionale d'Agriculture

R. DURAND - Directeur Adjoint DDT 21 – mandat à L. PAUL

C. SCHWARTZ – Directeur de la DDT 25 - Représenté par L. PAUL

V. FAVRICHON - Directeur de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté – Mandat à H. THIEN-AUBERT

JP LESTOILE - Directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté – représenté par F. LAUBIER

H. BELLIMAZ – Président de FNE Bourgogne-Franche-Comté - représenté par P. BLAIN

N. MUNIER-JOLAIN - Présidente de l'INRA Bourgogne-Franche-Comté / Science Impact – représenté par N. MUNIER-JOLAIN

G. CHOUX - Représentant des lycées agricoles - Mandat à H. THIEN-AUBERT

### • Ordre du jour de la deuxième partie de la COREAMR

1. Bilan des collectifs 30 000 en Bourgogne-Franche-Comté
2. Bilan tri-annuel des GIEE
3. Avis sur les candidatures de reconnaissance GIEE 2019
4. Feuille de route "coordination de la capitalisation"
5. Feuille de route "recherche et développement"
6. Fiche technique sur la lutte contre l'ambrosie

### 1. Bilan des collectifs 30 000 en Bourgogne-Franche-Comté - M. Parage (DRAAF)

*Voir diaporama*

Face à ce premier bilan V. Favrichon (DRAAF) remarque que tous les crédits des agences de l'eau n'ont pas été mobilisés. Il rappelle qu'il faut que les coopératives s'engagent également dans l'accompagnement de ces collectifs.

## **2. Bilan tri-annuel des GIEE - M. Parage (DRAAF)**

*Voir diaporama*

M. Favrichon (DRAAF) souligne le dynamisme des groupes qui ont besoin d'accompagnement dans la durée. L'ouverture des groupes vers le grand public et les autres collectifs est fondamentale.

M. David (Conseiller départemental 39) salue le travail effectué par les pionniers des collectifs qui font avancer les choses et le font savoir. La communication vers le grand public est trop discrète : il faut dire que des actions sont engagées même si on n'a pas encore de résultats à montrer.

M. Maire-Amiot (Chambre Régionale d'Agriculture) indique qu'il a de sérieux espoirs pour la suite car il y a un réel dynamisme des groupes. Aujourd'hui, il faut s'attacher à identifier des débouchés pour les nouvelles cultures, développer de nouveaux systèmes adaptés aux cas particuliers des plateaux (élevage, bio, ...). Cela implique des changements fondamentaux et une grosse prise de risque d'où une apparente lenteur dans l'arrivée des résultats. Il y a une diversité dans les collectifs qui est intéressante et sur laquelle il faudra communiquer.

M. Gaujard (Confédération Paysanne BFC) remarque que l'annuaire des collectifs mentionne des IFT bas. Il trouve que les objectifs sont parfois peu ambitieux et qu'il faudrait pouvoir afficher le point de départ des groupes.

M. Favrichon (DRAAF) indique que l'Etat regarde précisément le niveau d'engagement qui dépend du point de départ du groupe : des collectifs déjà bien engagés dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires peuvent avoir des objectifs de baisse plus faibles que des exploitations ayant des usages dans la moyenne.

M. Favrichon conclut sur l'importance de capitaliser et de communiquer. Concernant la prise de risque économique, il faut que les opérateurs économiques (les coopératives notamment) s'impliquent et accompagnent les agriculteurs dans la transition agro-écologique : il pourrait ainsi y avoir une mutualisation du risque dans le cadre des coopératives.

## **3. Avis sur les candidatures de reconnaissance GIEE 2019 - Mathilde Parage (DRAAF)**

*Voir diaporama*

Le quorum n'étant pas atteint, H. Thien-Aubert propose que les dossiers soient présentés lors de cette COREAMR, mais que le vote des membres de la COREAMR sera sollicité ultérieurement par voie électronique.

En conséquence, la COREAMR a été sollicitée de manière électronique le 19 juillet 2019. 10 membres se sont exprimés lors de cette consultation électronique. Pour rappel, il était indiqué dans le message de consultation électronique que l'absence de réponse valait accord de l'avis du comité technique, soit 30 accords tacites à l'issue de la consultation électronique.

L'avis de la COREAMR présenté ci-dessous reprend les remarques formulées en plénière ainsi que celles de la consultation électronique. L'avis est donné sous réserve que les dossiers administratifs soient complets.

### **➤ Éleveurs de la Côte Verte**

Le conseil départemental 21 conseille aux membres du groupe de se rapprocher de lui pour étudier les débouchés via la restauration collective.

**Avis de la COREAMR : 40 avis favorables avec recommandations**

- Préciser les indicateurs de suivi (chiffrés)
- Réfléchir à la labellisation HVE pour apporter une plus-value sur les produits
- Se rapprocher des collectifs existants : GIEE de l'Autunois, GIEE Espoir Viande Puisaye, Natur'Amognes
- Transmettre les partenariats au fur et à mesure du projet
- Candidater à l'AAP animation GIEE pour bénéficier de financement pour finaliser certains aspects (partenariats,...) sur la consolidation du groupe et de ses actions.
- Contacter AgroSup Dijon si besoin lors de la conception des produits
- Prendre contact avec le Conseil Départemental 21 pour étudier les débouchés possibles via la restauration collective.

➤ [GIEE Epoisses](#)

Mme. Petit (Chambre Régionale d'Agriculture) interroge sur le niveau d'ambition de baisse d'IFT. La DRAAF répond que le groupe affiche bien un objectif de baisse et rappelle que dans le cadre des GIEE il n'est pas obligatoire d'afficher une baisse chiffrée d'IFT contrairement aux collectifs 30 000.

M. Blain (FNE) demande s'il est possible de fournir des références pour mesurer l'efficacité des mesures mises en place pour améliorer la qualité des eaux ?

M. Maestri (ARS) indique que cela n'est pas possible, car on ne peut pas observer l'effet du changement de pratiques d'un petit nombre d'agriculteurs à l'échelle d'un bassin versant.

M. Munier Jolain demande de préciser les pistes de production énergétique. La DRAAF répond qu'il s'agit de développer essentiellement le photovoltaïque sur les bâtiments d'élevage.

**Avis de la COREAMR : 39 avis favorables avec recommandations et 1 avis défavorable**

- Faire des liens avec les membres du GIEE engagés en MAEC SPE (groupe 30 000)
- Revoir les objectifs pour les indicateurs IFT pour intégrer les objectifs du plan Ecophyto (baisse et non maintien)
- Trouver une organisation au sein du groupe pour mener tous les projets
- Prioriser les actions

➤ [Pour un engagement volontaire en matière de qualité des eaux et d'environnement - SCA la fruitière des Lacs \(lac de Remoray\)](#)

M. Blain (FNE) regrette que le dossier Époisses n'ait pas le même niveau d'ambition que ce dossier qui se donne comme objectif de suivre l'impact des changements de pratiques. Le représentant du CIGC précise qu'il est plus facile de mesurer l'impact pour ce projet car les exploitations sont groupées autour du lac alors que les exploitants de projet Époisses sont répartis sur une grande zone couvrant 2 départements. Il faut souligner la volonté des agriculteurs du dossier Remorey d'être proactifs.

**Avis de la COREAMR : 39 avis favorables et 1 avis favorable avec réserve**

➤ [Viré-Clessé](#)

**Avis de la COREAMR : 38 avis Favorables avec recommandations et 2 avis avec favorable avec réserve :**

- Contribuer à la gestion élargie des zones de non traitement
- Attention à ne pas se limiter au seul respect de la réglementation en particulier sur la lutte Phytosanitaire où il y a peu d'actions innovantes

**Recommandation** : échanger avec les collectifs travaillant sur le thème des CMR (DEPHY / 30 000) : <https://ecophyto-bfc.fr/>

➤ [Innov Bio 58](#)

**Avis de la COREAMR : 40 avis favorables avec recommandations**

- Préciser le pilotage des actions
- Prévoir des actions en vue de faciliter la conversion d'autres exploitation (par parrainage par exemple)

➤ [Systèmes maraîchers en variétés reproductibles et adaptables](#)

**Avis de la COREAMR : 39 avis favorables avec recommandations** et 1 Avis favorable avec la réserve suivante : vérifier la faisabilité juridique et économique d'un établissement semencier de cette taille

Recommandations :

- Prolonger la durée de reconnaissance du groupe : passer de 3 à 5 ans
- Etudier la possibilité de labelliser les exploitations HVE
- Veiller à suivre l'impact économique avec des indicateurs de suivi : quantités vendues et produites, CA...

➤ [Développement de la filière volaille chair en AB](#)

S. Fonquernie (Vice-Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté) précise dans sa consultation électronique que le lien avec la production végétale, en mode polyculture-élevage, est fondamentale sinon ce GIEE ne pourrait être qu'un groupe de développement techico-économique classique qui n'aborderait pas les questions environnementales.

**Avis de la COREAMR : 39 avis favorables avec recommandations** et 1 avis défavorable

Recommandations :

- Se rapprocher des instituts techniques (ITAVI) et vétérinaires pour mener certaines actions du projet
- Inclure dans le dossier de candidature les éléments liés à la recherche d'autonomie pour l'alimentation des poulets présentés à l'oral (développement de l'approvisionnement local)

➤ [Secrètement Bio :](#)

M. Blain (FNE) relève que le dossier est semblable à celui de la cave de Lugny présenté lors d'une COREAMR précédente. Il s'inquiète des risques de "mélange des genres", avec des exploitations mixtes : en conventionnel sur une grande partie de leur surface et une partie en bio. Il pourrait s'agir d'exploiter une faille juridique pour contourner la loi.

La DRAAF précise que l'agriculture biologique est un Signe Officiel de Qualité. Les exploitations certifiées bio font l'objet de contrôles annuels par un organisme certificateur externe. Cette démarche est un moyen de mutualiser la prise de risque sur une culture pérenne et pourrait permettre à terme la conversion des exploitations à plus grande échelle.

M. Munier-Jolain (INRA) demande d'ajouter un indicateur de suivi : les quantités de cuivre utilisés dans les exploitations.

S. Fonquernie (Vice-Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté) précise dans sa consultation électronique que cette démarche a de l'intérêt pour expérimenter avant de lancer toute

l'exploitation en bio. Elle peut permettre de générer un effet de conversion de proche en proche, par exemple sur un cru, avec l'ensemble des vignerons de la zone.

**Avis de la COREAMR : 40 avis favorables avec recommandations**

- Echanger avec les collectifs viti DEPHY, 30 000) : <https://ecophyto-bfc.fr/> ;
- Travailler l'aspect « communication avec voisinage » comme cela était prévu initialement dans le dossier (y compris pour les parcelles non passées en Bio)
- Ajouter un indicateur de suivi des quantités de cuivre utilisés

➤ [T2VBR et Terres Dijonnaises :](#)

Pour plusieurs membres de la COREAMR, le projet de ce groupe, ainsi que celui du GEDA de la Tille ne semblent pas forcément bien aboutis.

M. Delestre (Président de la chambre d'agriculture 89) précise que justement ces groupes ont besoin d'animation pour avancer.

Le représentant du CIGC ajoute qu'il peut être contre-productif de fusionner les groupes, cela risque de casser la dynamique collective. Toutefois des actions communes peuvent en effet être proposées par l'animateur.

M. Blain (FNE) précise que pour la partie énergie, l'aléa des cultures intermédiaires sera renforcé par le changement climatique. Il s'inquiète de voir détournée une partie de la production agricole vers la production d'énergie. De plus, il souligne les incertitudes sur l'impact de l'épandage de digestat sur la qualité des eaux et demande à ce que le groupe se rapproche de l'ADEME pour l'appui technique.

La DRAAF rappelle qu'au vu du bilan de l'AAP animation des GIEE il va falloir faire un choix : soutenir des groupes bien structurés qui ont déjà bien avancé, et donc les aider à aller plus loin encore, soutenir des groupes avec des idées structurées et qui commencent à avancer ou soutenir des groupes dont les idées et le collectif ne sont pas encore totalement structurés.

**Avis de la COREAMR : 38 avis favorables avec réserves et compléments et 2 avis défavorables**

Parmi les favorables :

- 4 votes qui recommandent de candidater à l'appel à projets ultérieurement
- 4 votes qui recommandent de candidater à l'appel à projets animation uniquement pour les actions structurantes la première année

Compléments

- Préciser : le plan d'action (objectifs chiffrés), les ambitions en matière de création d'emplois, gestion des trajectoires HVE/Bio/ACS (accompagnement et valorisation des démarches), rétro planning, indicateurs économiques
- Préciser la valorisation des apports de fumier et de digestats - comment différencier l'impact des deux sur les sols : protocoles, différenciation des parcelles...

Recommandations :

- Rencontrer et échanger avec d'autres collectifs de la région ;
- Diffusion des résultats, capitalisation : se faire accompagner de la DDT (invitation)
- Rechercher et s'entourer de partenaires sur les différentes actions.
- Sur l'action agriculture de conservation : être vigilant à l'IFT glyphosate (indicateur à intégrer)

[Bilan de l'appel à projets Animation GIEE](#)

*Voir diaporama*

**4. Coordination de la capitalisation des collectifs DEPHY/GIEE/30 000** - Delphine Fouchard -  
Chambre Régionale d'Agriculture

*Voir diaporama*

H. Thien-Aubert (DRAAF) remercie la Chambre Régionale d'Agriculture qui a mobilisé des moyens sur la capitalisation pour favoriser les échanges entre collectifs et s'assurer que les agriculteurs soient bien actifs.

D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) indique que la préoccupation de l'animateur est de ne pas laisser d'agriculteurs sur le côté et pour maintenir la dynamique de groupe. La Chambre Régionale d'Agriculture peut apporter un appui aux animateurs pour maintenir ou relancer des dynamiques de groupe.

F. Laubier (DREAL) demande s'il existe une transposition nationale de cette capitalisation régionale. En complément à cette question, M. Munier-Jolain (INRA) demande si les coordinateurs régionaux sont coordonnés au niveau national.

D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) répond par l'affirmative : c'est l'APCA qui est en charge de cette coordination.

H. Thien-Aubert (DRAAF) précise qu'il est important de mieux communiquer auprès du grand public sur les actions entreprises par ces collectifs.

**5. Feuille de route Recherche Développement Innovation (RDI)** - Delphine Fouchard - Chambre Régionale d'Agriculture

*Voir diaporama*

H. Thien-Aubert (DRAAF) mesure le chemin parcouru. Les choses se structurent comme pour la capitalisation. Elle interroge la COREAMR sur les 9 thématiques identifiées par les étudiants d'Agrosup. Il sera important aussi de prioriser.

A. Delestre (Chambre d'Agriculture 89) précise que RDI et capitalisation sont 2 choses importantes qu'il faudrait partager avec les différents partenaires régionaux. Il est important de travailler sur des choses concrètes qui répondent aux préoccupations des agriculteurs et de la société. Plutôt que de vouloir être trop ambitieux, il faut cibler quelques thématiques.

D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) explique que pour chaque thématique, les étudiants ont identifié des sous-thématiques et des axes d'innovation. Il faut donc analyser ces différents éléments et faire ressortir des éléments saillants.

F. Rollin (Agence de l'Eau RMC) remarque que le changement climatique n'a pas été identifié comme élément important.

D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) répond le changement climatique a été identifié comme élément transversal. Sur cet aspect, il faut capitaliser les connaissances existantes.

F. Rollin (Agence de l'Eau RMC) précise que les plans d'adaptation des bassins au changement climatique sont une source de données à expertiser également. D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) confirme que c'est bien le rôle de ce groupe d'identifier les acteurs et les données disponibles. C'est à chaque acteur de jouer le jeu et d'apporter ces éléments.

M. Blain (FNE) note l'importance que toutes les parties prenantes soient autour de la table. Les consommateurs et associations de protection de l'environnement doivent être présents.

H. Thien-Aubert (DRAAF) précise que le changement climatique est un sujet identifié par les différents acteurs et qu'il conviendra de coordonner les actions pour ne pas doubler : l'OPA BFC portait sur ce

sujet, il a été demandé aux filières d'y travailler également. Le rôle de la Chambre Régionale d'Agriculture est de veiller à cette mutualisation. Un autre thème pourrait être l'autonomie protéique et la mise en relation entre les filières végétales et animales. L'accompagnement de la sortie du glyphosate serait un autre sujet utile à travailler en commun en transversalité. F. Rollin (Agence de l'Eau RMC) s'associe à ces propositions en ajoutant la biodiversité.

D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) relève que toute la difficulté est de bien poser les sujets et les problématiques associées pour ne pas se perdre dans des considérations trop éloignées du terrain. A. Delestre (Chambre d'Agriculture 89) rappelle qu'il faut partir du besoin des exploitants et s'assurer de la communication des résultats : pragmatisme et réalisme sont importants !

M. Blain (FNE) rappelle que l'accès à la ressource en eau est une thématique également centrale où se confrontent différents points de vue. L'AGORAGRI pourrait permettre de désamorcer les tensions entre acteurs. Il faudrait donc que le grand public puisse être accueilli au sein de l'AGORAGRI pour enrichir les réflexions. La sortie de l'utilisation des produits phytosanitaires est aussi un enjeu de santé publique, il faut aussi associer le grand public. D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) précise que l'un des volets de l'agoragri porte sur les innovations émergentes autour des start-up.

L. Lamy (AgroSup Dijon) complète les propos et indique que certains enjeux dépassent le monde agricole alors que d'autres sont très agricoles. Il ne faudrait pas mettre toutes les thématiques sur le même plan.

Au vu des échanges, H. Thien-Aubert (DRAAF) suggère de tester l'Agoragri sur la thématique du changement climatique. B. Maestri (ARS) partage cette proposition car c'est une thématique transversale.

N. Munier-Jolain (INRA) ajoute que pour rentrer dans le concret il faudrait identifier des sujets de recherche innovation marquants pour savoir où sont les manques. Il faut donc préciser les choses.

K. Afflard (DDT 70) alerte la COREAMR. Il lui semble ambitieux de tester l'Agoragri autour de cette thématique. Il faudrait peut-être identifier un axe plus concret.

L. Jérôme (FRGEDA) apporte son témoignage à propos de l'assemblée générale de TRAME qui s'est tenue récemment puisque la thématique changement climatique était clairement identifiée lors de cette réunion en particulier les conséquences concrètes du changement climatique : gestion des stocks fourragers par exemple. Le besoin en outils pour mesurer l'impact de ce changement est clairement ressorti chez les agriculteurs.

H. Thien-Aubert (DRAAF) conclut que le sujet du changement climatique correspond à une attente partagée, mais il convient d'identifier une thématique ciblée et concrète dont pourrait se saisir l'Agoragri, qui devra être précisée par le Copil. D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) indique qu'étudier l'état des lieux des outils existants sur le changement climatique serait une piste concrète.

J. Gaujard (Confédération Paysanne) exprime son souhait de pouvoir consulter le travail des étudiants. D. Fouchard (Chambre Régionale d'Agriculture) explique que cela nécessiterait de réaliser un travail de synthèse en amont car les résultats en l'état sont difficilement accessibles en l'état.

MS. Petit (Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté) prend la parole pour présenter la plaquette sur l'ambrosie mise à disposition lors de la COREAMR.

H. Thien-Aubert (DRAAF) conclut les travaux de l'après-midi. Elle remercie les membres pour leur participation. Elle rappelle que le nouveau plan Ecophyto 2+ ayant été validé au niveau national, il faut maintenant réactualiser la feuille de route régionale pour intégrer les éléments du plan et en faire ressortir des priorités d'ici fin octobre. Les concertations vont donc être lancées prochainement pour élaborer cette feuille de route.

La Directrice Régionale Adjointe  
de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Huguette THIEN-AUBERT

